



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 897-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 mars 2022, le règlement suivant :

897-01 – Règlement modifiant le Règlement 897 sur le traitement des membres du Conseil municipal de la Ville de Rosemère

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 MARS 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA